



CHARTRE DES AMBASSADEURS DU MOUSTIQUE TIGRE Pour la lutte contre le moustique tigre à Bayonne

Préambule

Présent depuis plusieurs années en Nouvelle Aquitaine et désormais installé à Bayonne, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, a colonisé les jardins privés et publics et autres espaces extérieurs, et s'introduit même dans les habitations. Il est particulièrement actif en journée de mars à novembre et représente une véritable nuisance pour la tranquillité de chacun d'entre nous.

Consciente de la gêne et du risque pour la santé publique, la Ville de Bayonne déploie des mesures afin de gérer et entretenir son patrimoine, les bâtiments communaux, les complexes sportifs, les jardins, les parcs ou encore les cimetières, et limiter la prolifération du moustique tigre sur le territoire.

Ce moustique est omniprésent et ne fait bien entendu aucune distinction entre le domaine public et la propriété privée. Tout le monde est concerné. Il est par conséquent indispensable de se mobiliser, de vous mobiliser pour maîtriser son développement et préserver la quiétude de chacun à la fois au sein des nombreuses installations communales mais aussi dans votre milieu privé.

Pour cela, les ambassadeurs moustique tigre sont de précieux relais pour la collectivité. Ils sont formés aux principes essentiels de lutte contre le moustique tigre grâce aux compétences transmises par un prestataire spécialisé, à leur implication et à leur détermination à améliorer le cadre de vie des habitants de la Ville de Bayonne.

Sommaire

1 - Champs d'intervention, rôle et missions des ambassadeurs	3
1.1 - <i>Champs d'intervention</i> :	3
1.2 - <i>Rôle et missions</i>	3
1.3 - <i>Principes fondamentaux</i>	3
2 - Fonctionnement des ambassadeurs.....	3
2.1 - <i>Profil des ambassadeurs</i> :.....	3
2.2 - <i>Nomination des ambassadeurs</i> :.....	3
2.3 - <i>Durée des mandats</i> :.....	4
2.4 - <i>Démission d'un ambassadeur</i> :.....	4
2.5 - <i>Modalités d'évaluation et de révision du fonctionnement des ambassadeurs</i> :	4

1 - Champs d'intervention, rôle et missions des ambassadeurs

1.1 - Champs d'intervention

Les ambassadeurs sont amenés à participer à la lutte contre le moustique « tigre » menée par la ville. L'objectif est d'apporter une réponse collective à la régulation de la population de cet insecte afin de réduire sa nuisance, en étant un relais actif auprès de la population, de travailler en collaboration avec la direction Hygiène et Sécurité de la ville.

1.2 - Rôle et missions

- Participer aux formations
- Savoir identifier un gîte larvaire
- Informer et sensibiliser le voisinage sur les méthodes d'action pour supprimer les gîtes de reproduction
- Soumettre aux services de la ville les questions et les propositions des habitants du quartier
- Participer aux éventuelles actions de lutte mises en œuvre par les services

1.3 - Principes fondamentaux

Les ambassadeurs s'engagent dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole à honorer leur mandat exclusivement dans l'intérêt général. Cette mission est incompatible avec la recherche d'un intérêt personnel de quelque nature que ce soit. Les ambassadeurs doivent respecter les principes de la propriété privée et de discrétion.

Cet engagement, formalisé par la signature de la charte, nécessite une disponibilité pendant toute la durée du mandat.

Les ambassadeurs sont considérés comme les facilitateurs de la participation du plus grand nombre aux démarches de lutte contre la prolifération du moustique « tigre » menées par la Ville.

2 - Fonctionnement des ambassadeurs

2.1 - Profil des ambassadeurs

Peuvent devenir ambassadeurs moustique tigre tout habitant ou tout acteur local dont le champ d'intervention se situe sur le territoire de la Ville de Bayonne, âgé de 18 ans ou plus.

2.2 - Nomination des ambassadeurs

Après un appel à candidatures (du 25 janvier au 25 février 2024), la ville se réserve le droit de désigner les ambassadeurs moustique tigre en fonction d'une répartition géographique homogène et de la capacité d'accueil aux formations.

Toute personne volontaire est invitée à déposer sa candidature [par le site internet de la ville en complétant les champs d'information du formulaire dédié](#).

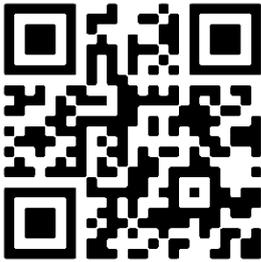
Les ambassadeurs désignés seront identifiés par quartier avec la diffusion de leurs coordonnées sur le site internet de la ville (nom, prénom, e-mail). Ainsi, ils pourront

être sollicités directement par leurs voisins et répondre aux questions de lutte contre le moustique « tigre ».

Toutes les informations sont accessibles depuis :

<https://www.bayonne.fr/jhabite-a-bayonne/mon-environnement/agir-et-protéger/lutter-contre-le-moustique-tigre>

ou en scannant le QR code :



2.3 - Durée des mandats

Les ambassadeurs moustique tigre s'engagent pour une durée de 2 ans du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2026.

2.4 - Démission d'un ambassadeur

Toute démission d'un membre est transmise par courrier au Maire.

Son remplaçant est alors désigné à partir de la liste d'attente constituée lors de l'appel à candidature.

Tout ambassadeur moustique tigre qui ne respecterait pas la charte d'engagement s'expose à être démis de ses fonctions sur proposition de la direction Hygiène et Sécurité de la ville.

2.5 - Modalités d'évaluation et de révision du fonctionnement des ambassadeurs

Evaluation :

Le présent dispositif fera l'objet d'une évaluation, qui portera sur le fonctionnement des ambassadeurs moustique tigre, des actions souhaitées et mises en œuvre, etc.

Des modifications pourront y être apportées au terme de leurs premiers mois d'existence.

Révision :

La présente charte peut faire l'objet de modifications et d'ajustements, sur proposition conjointe des services de la ville.

Contact :

Direction Hygiène et Sécurité

Téléphone : 05 59 46 60 48

Courriel : ambassadeur.moustique.tigre@bayonne.fr